

Le ministère met à la disposition des professeurs, à titre indicatif, des listes d'œuvres et d'ouvrages pour les aider à choisir des lectures à proposer à leurs élèves, conformément aux programmes de l'école primaire et du collège. Ces sélections ont pour but de développer chez les élèves la pratique de la lecture et le goût pour elle et de leur transmettre une première culture littéraire.

